



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC :E. Demelenne )2043/0034/27/2019-454 PU  
Réf. CRMS : AA/BDG/BXL30003\_648\_ParcLaeken\_Dynastie  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : BRUXELLES. Parc de Laeken. Place de la Dynastie. Monument à la Dynastie  
Demande d'avis de principe portant sur le remplacement des grilles et la mise en valeur des abords du monument ▪ **Avis de principe de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 13/12/2019, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 18/12/2019.

Le parc de Laeken, dans lequel se situe le Monument à la Dynastie, est classé comme site par Arrêté Royal du 19/10/1974.

Historique et description du bien



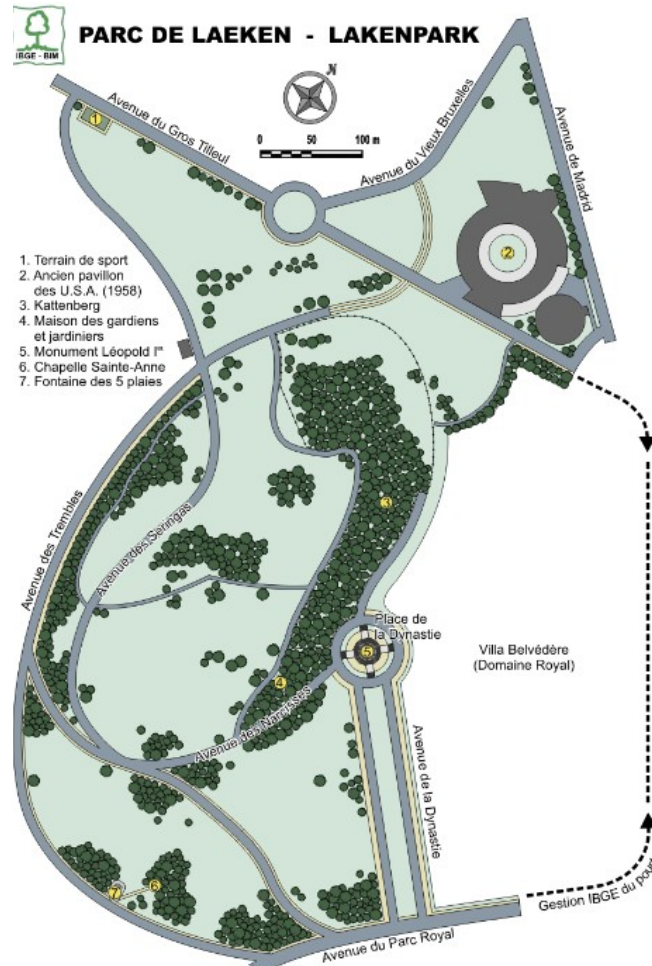
Monument à la Dynastie (©irismonument, 2018)



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Le parc de Laeken, conçu vers 1875-1880, se caractérise par sa composition unitaire et hiérarchisée. Il enchaîne des vallonnements modelés au moyen de grandes pelouses à profils concaves et convexes qui produisent un effet d'ampleur et qui intègrent des repères scénographiques tel le Kattenberg, ou symboliques, comme le monument à la Dynastie. La trame de chemins soigneusement composée de lignes « serpentine » offre au paysage un effet dynamique.



Parc de Laeken (© <http://document.environnement.brussels>)

Le Monument à la Dynastie, dédié à Léopold Ier, est construit face au Palais de Laeken, dans la perspective montante de l'avenue de la Dynastie. Inauguré en 1880, il est construit en style néogothique par l'architecte Louis De Curte. La structure de base consiste en un cercle formé de neuf colonnes, ornées chacune d'une statue évoquant les provinces belges, alors au nombre de neuf. Le monument s'implante au centre d'un rond-point, recoupé pour sa couronne extérieure par 4 escaliers bordés de zones engazonnées. La couronne intérieure est minéralisée (dolomie) et donne directement accès aux escaliers entourant le monument. Des simples grilles de protection, de type grillage, ont été installées dans les années 1970, autour de la couronne extérieure, fermant ainsi l'accès au monument.

#### Demande

La demande se concentre sur la revalorisation des abords du monument à la Dynastie. Cela comprend le remplacement des grilles l'entourant, qui sont purement sécuritaires et fonctionnelles et ne présentent aucune qualité esthétique, la réfection des zones vertes et la remise en état des éléments structurels tels qu'escaliers et bordures.



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Cette demande d'avis de principe s'inscrit dans le projet de requalification de la zone du Kattenberg, butte boisée située à l'arrière du monument, pour lequel la CRMS avait émis un avis conforme favorable sous réserves lors de sa séance du 24 octobre 2018.

Plusieurs propositions sont émises dans la présente demande :

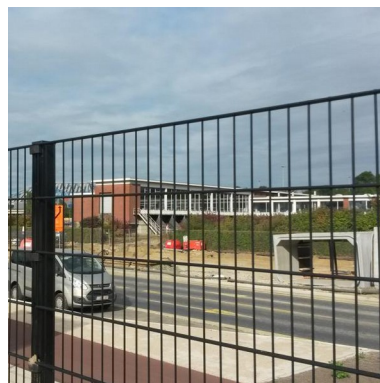
1. Maintien de l'emplacement actuel de la grille, tout en gardant la localisation de la double porte mais en diminuant la hauteur de la grille afin d'améliorer les vues vers le monument. Remplacement de la zone en dolomie par un tapis de sedum, ainsi que les talus engazonnés par un couvre-sol ou un mélange de prairie fleurie.
2. Placement des grilles plus près du monument, autour de la première couronne (zone en dolomie), ce qui permet de se réapproprier une partie de l'espace autour du monument tout en le maintenant en sécurité. Remplacement de la zone en dolomie par un tapis de sedum et des talus engazonnés par un couvre-sol ou d'un mélange de prairie fleurie.

Plusieurs types de grilles sont proposés :

- *Creazen* : système de clôture barreaudée complet au design attractif, inspiré d'éléments naturels, d'une hauteur d'1m70, de coloris anthracite ou corten ;
- *Nyloflor* : système de clôture pourvus de doubles fils horizontaux, d'une hauteur d'1m83, de couleur anthracite et d'une excellente rigidité ;
- *Securifor* : la grille consisterait en un système de clôture rigide de haute sécurité (panneaux en treillis soudés, composés de mailles rectangulaires serrées, d'une hauteur de 2m).



*Creazen* (©vdbm.be)



*Nyloflor 2D* (©Betafence)



*Securifor*

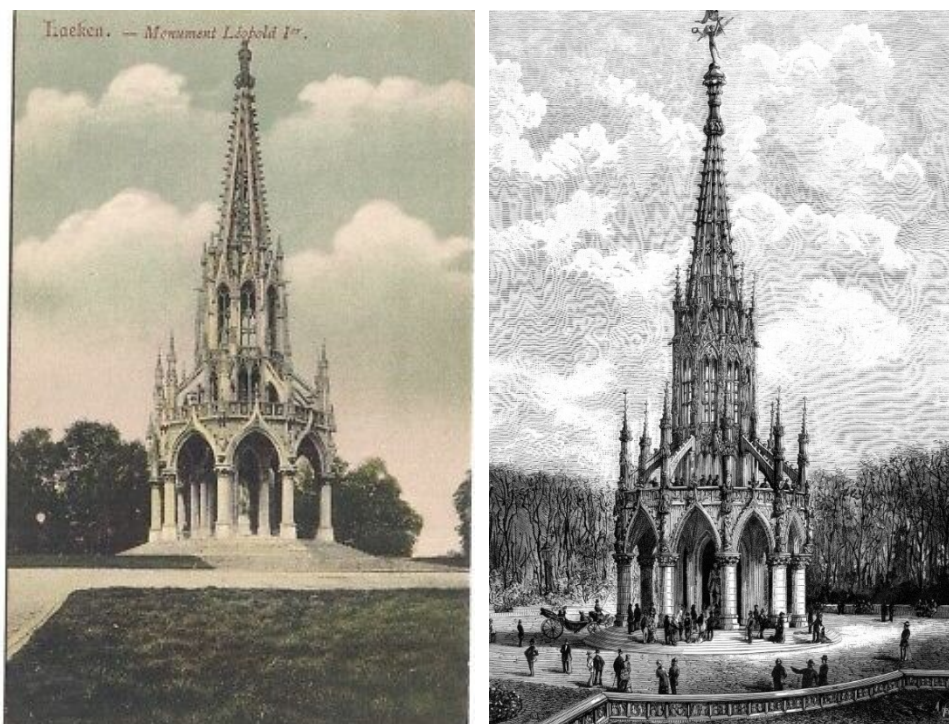
Pour les couvre-sols, les plantes suivantes sont envisagées : rosiers, heuchera, vinca, géranium sauvage ou encore un mélange de prairie fleurie. Et un tapis de sedum remplacerait la dolomie.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Avis

La CRMS encourage vivement la poursuite d'un projet de revalorisation des abords du monument et s'en réjouit. Bien qu'historiquement aucune grille de protection n'entourait le monument, la CRMS ne s'oppose pas à l'installation d'un système de protection de celui-ci et préfère l'option du maintien de l'emplacement actuel de la grille car il permet de conserver une meilleure vue, notamment dans les perspectives, sur l'ensemble du monument, y compris sur sa partie basse. La CRMS estime cependant que la qualité architecturale et patrimoniale du monument, et du site de manière plus large, mérite une composition de grille, plus travaillée, plus fine et plus élégante, tenant compte des perspectives vers le monument et de sa composition architecturée, ainsi que des diverses sources iconographiques disponibles. Les modèles standards présentés, extraits de catalogue, ne sont pas à la hauteur de la remarquable architecture et stylistique du monument.



Deux exemples d'anciennes carte postale et image du monument

Elle demande donc de :

- dessiner et concevoir un modèle de grille soigné et de qualité adapté au contexte spécifique et à ses caractéristiques (par exemple, en évoquant une grille de l'époque de construction du monument, en se référant par exemple aux catalogues de grilles de l'époque) et, dans tous les cas renoncer à un grillage standard,
- tenir compte, dans le dessin et dans l'emplacement de la grille, de la composition mettant en scène quatre volées d'escalier,
- préciser les interventions nécessaires pour la rénovation des escaliers et bordures,
- réévaluer la présence de végétal et hiérarchiser son rapport avec le minéral.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à : BUP-DPC : E. Demelenne